



## DÉLIBÉRATIONS

### ACHAT DE STATIONS CANINES CANISAC

Madame le Maire propose de délibérer pour l'achat de 2 stations canines auprès de COMAT et VALCO pour un montant total de 735,60 € TTC. Pour cet achat, une station canine gratuite est attribuée.

Après avoir débattu, le Conseil municipal demande l'ajout de 2 stations canines supplémentaires, ce qui ferait un total de 6 stations canines, elles pourraient être installées sur plusieurs secteurs de la commune : Place du Lac, école, stade et les chemins blancs.

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider le devis pour 4 stations pour un coût total de 1 471,20 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, approuve, le choix de 4 stations canines avec 2 gratuites pour un coût total TTC de 1471,20 € auprès de COMAT et VALCO.**

### CENTRE DE GESTION 79 : MISE EN PLACE DU SERVICE ARCHIVES + CONVENTION

Délibération reportée

### TARIFS SALLE POLYVALENTE

Il est proposé de modifier les tarifs, comme suit : **Tarifs proposés au 01/05/2023**

HABITANTS COMMUNE		HABITANTS HORS COMMUNE	
<b>TARIFS ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)</b>			
2 jours (Samedi et dimanche) *	240 €	2 jours (Samedi et dimanche) *	450 €
1 jour (semaine)	70 €	1 jour (semaine)	225 €
<b>TARIFS HIVER (du 01/10 au 31/03)</b>			
2 jours (Samedi et dimanche) *	280 €	2 jours (Samedi et dimanche) *	490 €
1 jour (semaine)	90 €	1 jour (semaine)	245 €

Cautions **500 €**.

Location du matériel vidéo **30,00 €**.

Dans le cas d'une location pour une utilisation légère sur une durée d'une matinée ou d'une soirée (moins de 4 heures), le tarif est de 50 % du tarif de base.

Dans le cas d'une location, de plus de deux jours, le jour supplémentaire est compté à 50 % du tarif de base.

\*Quand les jours fériés sont en semaine, la location est de 2 jours minimum consécutifs, incluant le jour férié et le tarif est celui du weekend (2 jours samedi et dimanche).

**Pour les associations de la commune** : Deux locations gratuites pour des activités payantes, ensuite forfait de 80 € par location.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les tarifs présentés ci-dessus. Ces nouveaux tarifs seront applicables au 01/05/2023**

**TARIFS SALLE RENE BROUARD/SALLE DU LAC**  
**TARIFS SALLE ROSSENS/SALLE DES ARTS**

Il est proposé de modifier les tarifs, comme suit : **Tarifs proposés au 01/05/2023**

**SALLE RENE BROUARD / SALLE DU LAC**

HABITANTS COMMUNE		HABITANTS HORS COMMUNE	
<b>TARIFS ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)</b>			
2 jours (Samedi et dimanche) *	90 €	2 jours (Samedi et dimanche) *	170 €
1 jour (semaine)	45 €	1 jour (semaine)	85 €
<b>TARIFS HIVER (du 01/10 au 31/03)</b>			
2 jours (Samedi et dimanche) *	100 €	2 jours (Samedi et dimanche) *	180 €
1 jour (semaine)	55 €	1 jour (semaine)	95 €

**SALLE ROSSENS / SALLE DES ARTS**

HABITANTS COMMUNE		HABITANTS HORS COMMUNE	
<b>TARIFS ÉTÉ (du 01/04 au 30/09)</b>			
2 jours (Samedi et dimanche) *	60 €	2 jours (Samedi et dimanche) *	100 €
1 jour (semaine)	30 €	1 jour (semaine)	50 €
<b>TARIFS HIVER (du 01/10 au 31/03)</b>			
2 jours (Samedi et dimanche) *	70 €	2 jours (Samedi et dimanche) *	110 €
1 jour (semaine)	40 €	1 jour (semaine)	60 €

Location du matériel vidéo **30,00 €**.

Caution **500 €**.

\*Quand les jours fériés sont en semaine, la location est de 2 jours minimum consécutifs, incluant le jour férié et le tarif est celui du weekend (2 jours samedi et dimanche).

Pour les associations de la commune : Quatre locations gratuites pour des activités payantes, ensuite forfait de **50 €** par location.

Les tarifs semaine ne sont pas applicables aux associations de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les tarifs présentés ci-dessus. Ces nouveaux tarifs seront applicables au 01/05/2023**

### **FIXATION TARIF HORAIRE POUR OCCUPATION SALLE ROSSENS – SALLE POLYVALENTE POUR ACTIVITES LUCRATIVES**

Madame le Maire propose de délibérer pour fixer un tarif mensuel pour occupation de la salle Rossens et pour la salle Polyvalente pour des activités lucratives.

**SALLE ROSSENS** pour une utilisation de 12 heures maximum par mois

- 30 € par mois en été (du 01/04 au 30/09)
- 50 € par mois en hiver (du 01/10 au 31/03)

**SALLE POLYVALENTE** pour une utilisation de 12 heures maximum par mois

- 40 € par mois en été (du 01/04 au 30/09)
- 60 € par mois en hiver (du 01/10 au 31/03)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les tarifs présentés ci-dessus. Les contrats en cours seront modifiés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Pour les nouveaux contrats, l'application des tarifs est à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.**

### **CONTRAT DE PRESTATIONS TRAVAUX IRIS**

Madame le Maire propose de valider le contrat de travaux IRIS auprès de SÉOLIS. Le contrat de prestations de travaux (entretien et maintenance) est proposé pour 4 ans.

Ce contrat comprend :

- Entretien et maintenance (entretien initial et entretien annuel).
- Garantie pièces et main d'œuvre.
- Elagage des points lumineux.
- Mise à disposition de lum'iris (logiciel de gestion et de maintenance).

Le coût total de la prestation s'élève à 16 880,74 € H.T. pour 4 ans soit un montant annuel de 4 220,19 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le nouveau contrat IRIS auprès de SÉOLIS pour un montant de 16 880,74 € H.T. pour une durée de 4 ans soit un montant annuel de 4 220,19 € H.T.**

## **PLUiD : Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements**

Madame le Maire propose d'émettre un avis sur le projet. Le projet est consulté sur place.

Madame le Maire propose d'inscrire :

- La Goupillière : les propriétaires souhaitent poursuivre l'activité commerciale, ce qui implique le retrait de l'activité agricole sur la zone concernée.
- Rue du Beau Logis : une Orientation d'aménagement permettant la création d'un cheminement du Centre bourg vers les équipements sportifs et vers le groupe scolaire (en fonction de l'aménagement des parcelles).
- Inciter les porteurs de projet à se manifester lors de l'enquête publique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **émet, à l'unanimité, un avis en mentionnant les préconisations ci-dessus énoncées.**

En ce qui concerne l'îlot du lotissement, à partir de 2024, prévoir une modification du règlement du lotissement si les logements ne sont plus des logements sociaux.

### **DEVIS REMPLACEMENT LANTERNES SHP EN LEDS – TRANCHE 2**

Madame le Maire propose de valider le devis de remplacement des lanternes SHP en leds – tranche 2 (rue et impasse du Château d'Eau, Auguste Sabourin, Saint-Liguairé et remplacement mât du parking de la Mairie pour une mise en conformité du raccordement. Le devis de SÉOLIS s'élève à 17 029,09 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité le devis de SÉOLIS pour un montant de 17 029,09 € TTC.**

### **DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT LANTERNES SHP EN LEDS – TRANCHE 2**

Madame le Maire présente le plan de financement pour le remplacement des lanternes SHP en leds – tranche 2 (rue et impasse du Château d'Eau, Auguste Sabourin, Saint-Liguairé et remplacement mât du parking de la Mairie pour une mise en conformité du raccordement.

Madame le Maire sollicite une aide financière auprès du Sieds à hauteur de 70 % sur le montant H.T. du matériel 8 925,26 € soit 6 247,68 €.

Une demande auprès de l'Agglo du Niortais au titre de PACT 3 est faite également pour une aide financière d'un montant de 3 968,28 €.

Le tableau de financement est présenté comme suit :

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>REMPLACEMENT DES LAMPES SHP PAR DES LEDS MONTANT DE L'OPERATION EN TTC 17 021,09 €</b>		
<b>MONTANT H.T. = 14 184,24 €</b>	<b>POURCENTAGE</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
SIEDS sur 8 925,26 € H.T. sur le matériel (plafonné à 10 000 €)	70,000%	6 247,68
PACT 3 sur le montant total H.T.	27,976%	3 968,28
AUTOFINANCEMENT	27,976%	3 968,28

**14 184,24**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.**

## **DEVIS ACHAT DE LEDS POUR LA SALLE POLYVALENTE**

Madame le Maire propose de délibérer pour l'achat de leds pour la salle polyvalente. Les luminaires de la Salle polyvalente seront remplacés par des leds. Le devis reçu de YESSS Électrique pour la fourniture de leds s'élève à 4 245,17 € TTC.

Le remplacement des luminaires par des leds s'effectuera en régie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, approuve le devis présenté par YESSS Électrique pour un montant de 4 245,47 € TTC.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE PAR DES LEDS**

Madame le Maire présente le plan de financement pour le remplacement des luminaires de la salle polyvalente par des leds.

Madame le Maire sollicite une aide financière au titre du programme d'action à gain rapide auprès du SIEDS à hauteur de 70 % sur le montant H.T. du matériel 3 537,64 € soit 2 475,90 €.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>PASSAGE DES LUMINAIRES EN LED =&gt; économiser l'électricité</b>		
<b>MONTANT H.T. = 3 537,64€</b>	<b>POURCENTAGE</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
SIEDS au titre du programme d'action à gain rapide	70,000%	2 475,90
AUTOFINANCEMENT	27,976%	1 061,74
		<b>3 537,64</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.**

## **VOTE DES TAUX DE TAXES**

Madame le Maire propose de redélibérer pour voter les taux des taxes pour 2023. En effet, à la demande des services de la Préfecture, la précédente délibération du 23 mars 2023 a été retirée, le taux voté pour la THRS pour les résidences secondaires et les logements vacants était supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien soit **18,38 %**.

Monsieur Laurent VERDON, Conseiller délégué en charge des Finances, représente l'orientation proposée par la Commission finances pour 2022, à savoir poursuite d'une légère hausse de la taxe sur le Foncier Bâti (+ 0,5 points) et pour la taxe habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants, il est proposé une augmentation de +0,2 points. Pour la taxe sur le Foncier non bâti, il est proposé de ne pas augmenter.

<b>TAXES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
TFB (Foncier bâti)	38,53 % + 1	39,53 % +1	40,03 % +0,5	<b>40,53 %</b> <b>+ 0,5</b>
TFNB (Foncier non bâti)	71,17 %	71,17 %	71,17 %	<b>71,17 %</b>
THRS (Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants)	18,18 %	18,18 %	18,18 %	<b>18,38 %</b> <b>+ 0,2</b>

Madame le Maire propose de voter les taux des taxes pour 2023 :

- Augmentation de 0,5 points pour le Foncier bâti (TFB) soit **40,53 %**
- Pas d'augmentation pour le Foncier non bâti (TFNB) soit **71,17 %**

- Augmentation de 0,2 points (taux maximum autorisé par les règles de lien) pour la Taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THRS) soit **18,38 %**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, les taux de taxes présentés ci-dessus.**

Le produit attendu s'élève à :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TF)	833 900	<b>40,53</b>	337 980
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	58 800	<b>71,17</b>	44 766
Taxe Habitation (THRS)	52 114	<b>18,38</b>	9 579
			<b>392 325</b>

### **TARIFS PERISCOLAIRES (CANTINE ET ALSH)**

Madame le Maire propose de fixer les tarifs cantine et ALSH en incluant les quotients familiaux et les tranches concernées, les tableaux ci-après récapitulent les différents tarifs :

#### **CANTINE (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)**

Tarifs	Tranches	Repas
A (QF1 à QF3)	De 0 à 900 €	2,75 €
B (QF4 à QF6)	De 901 € à 1 350 €	3,25 €
C (QF7 à QF9)	De 1 351 € à 1 500 €, au-delà de 1 500 € et autres régimes	3,75 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les tarifs cantine présentés ci-dessus. Les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

#### **ALSH MERCREDI de 13h à 17h**

(Garderie gratuite de 17h à 18h45)

Tarifs	Tranches	Habitants de Saint-Rémy	Personnes hors communes
A (QF1 à QF3)	De 0 à 900 €	5,00 €	8,00 €
B (QF4 à QF6)	De 901 € à 1 350 €	7,00 €	10,00 €
C (QF7 à QF9)	De 1 351 € à 1 500 €, au-delà de 1 500 € et autres régimes	9,00 €	12,00 €

**ALSH VACANCES de 9h à 17h**  
(Garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45)

<b>Pour les habitants de Saint-Rémy</b>					
<b>Tarifs (Repas compris)</b>	<b>Tranches</b>	<b>La journée</b>	<b>La journée de camp de proximité</b>	<b>La journée de camp à plus de 50 kms</b>	<b>La journée de camp avec prestataires</b>
A (QF1 à QF3)	De 0 à 900 €	13,00 €	15,00 €	25,00 €	32,50 €
B (QF4 à QF6)	De 901 € à 1 350 €	16,00 €	18,00 €	28,00 €	35,50 €
C (QF7 à QF9)	De 1 351 € à 1 500 € et au-delà de 1 500 € et autres régimes	19,00 €	21,00 €	31,00 €	38,50 €
<b>Pour les personnes hors communes</b>					
<b>Tarifs (Repas compris)</b>	<b>Tranches</b>	<b>La journée</b>	<b>La journée de camp de proximité</b>	<b>La journée de camp à plus de 50 kms</b>	<b>La journée de camp avec prestataires</b>
A (QF1 à QF3)	De 0 à 900 €	16,00 €	18,00 €	32,50 €	47,50 €
B (QF4 à QF6)	De 901 € à 1 350 €	19,00 €	21,00 €	35,50 €	50,50 €
C (QF7 à QF9)	De 1 351 € à 1 500 € et au-delà de 1 500 € et autres régimes	22,00 €	24,00 €	38,50 €	53,50 €

À la demande de la CAF, les modifications sur le règlement intérieur du périscolaire porteront sur les textes (à préciser le temps ALSH et le temps garderie) et sur les équipements :

- L'ALSH mercredi de 13h à 17h (Garderie gratuite de 17h à 18h45),
- L'ALSH Vacances de 9h à 17h (Garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45),
- Les équipements sont financés en partie par la CAF.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, les tarifs ALSH Mercredi et ALSH Vacances présentés ci-dessus et les modifications sur le règlement intérieur du périscolaire.**

**Les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

Les tarifs garderie n'ayant pas été présentés et votés, ils seront proposés au vote lors du prochain conseil de mai.



## **INFORMATIONS :**

**Organisation du 08 mai :** 10h00 Cérémonie, rendez-vous à la maire à 09h30.

**Conseil Municipal des Enfants :** Les jeunes élus viendront présenter leurs projets le mercredi 28 juin à 20 heures.

**API :** le 09 mai installation électrique, le 23 mai mise en place des modulaires et le 02 juin : inauguration en soirée vers 17 heures.

**Départ M-Alberte :** mercredi 28 juin à 18 heures.

**Inauguration de la boîte à livres :** 13 mai 2023 à 11 heures

## **DATES :**

### **Réunions d'Adjoints :**

- Jeudi 04 mai 2023 à 18h30 à la Mairie
- Lundi 15 mai 2023 à 18h30 à la Mairie

### **Commission Aménagement du Territoire :**

- Mardi 09 mai 2023 à 19h00 – Rendez-vous à Vélo à la Mairie

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Jeu des 7 merveilles :** Résultats du jeu le 21 mai à 16 h00.
- **Campagn'Arts :** 06 et 07 mai à la rencontre des artistes
  - Remise de prix à 18 heures au Château des Loups ;
- **10 ans du RPE :** le 03 juin à 11h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h45.